
ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 21.120

L'an deux mille vingt et un, le 23 août, à 17 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au gymnase du lycée de l'Atlantique, sans public compte tenu de l'état d'urgence, retransmis en direct sur le site internet de la ville, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 17 août 2021

DATE D'AFFICHAGE

Le 17 août 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Christophe PLASSARD, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Nadine DAVID représentée par M. Philippe CUSSAC
Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par Mme D. GACHET-BARRIÈRE
M. Raynald RIMBAULT représenté par M. Gérard FILOCHE
Mme Marie-Pierre QUENTIN représentée par M. Bruno JARROIR

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 32

Nombre d'absent excusé : 1

Mme Madeline TANTIN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET L'ASSOCIATION « ROYAN OCÉAN CLUB GOLF » POUR L'ANNÉE 2021 - AVENANT N°1

RAPPORTEUR : M. DENIS

VOTE : UNANIMITÉ

Par une délibération n°21.038 en date du 19 mars 2021, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 38 600 € (trente huit mille six cent euros) à l'Association « ROYAN OCEAN CLUB GOLF », pour l'année 2021.

La commission des sports a proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 250 euros (deux cent cinquante euros) pour le soutien aux associations sportives disposant d'école de sport pour les jeunes de moins de 16 ans, portant la subvention globale à 38 850 euros (trente huit mille huit cent cinquante euros).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer cette subvention complémentaire, d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association « Royan océan club golf » et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à le signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet d'avenant n°1,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'attribuer une subvention complémentaire de 250 € (deux cent cinquante euros) à l'Association « Royan océan club golf », pour l'année 2021, portant la subvention totale à 38 850 euros (trente huit mille huit cent cinquante euros),
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association « Royan océan club golf », pour l'année 2021,
- d'imputer la dépense correspondante au compte 6574 - Fonction 40 du budget de l'année 2021,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENCO



CONVENTION GENERALE D'OBJECTIFS
ENTRE LA COLLECTIVITE ET L'ASSOCIATION
« ROYAN OCEAN CLUB GOLF »
AVENANT N°1

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 23 août 2021, rendue exécutoire le 25 août 2021 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

D'UNE PART,

ET

L'Association « ROYAN OCEAN CLUB GOLF », association loi de 1901, déclarée en sous préfecture de ROCHEFORT le 2 juillet 1992, agréée comme association jeunesse et sports sous le numéro 921748S,, représentée par Monsieur Bernard MIGNOT, son Président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après désigné *l'Association*,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Par une délibération n°21.038 en date du 19 mars 2021, rendu exécutoire le 23 mars 2021 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le Conseil Municipal, a attribué une subvention de 38 600 € (trente huit mille six cent euros) à l'Association « ROYAN OCEAN CLUB GOLF », pour l'année 2021.

Le présent avenant 1 a pour objet d'acter la proposition d'attribuer une subvention complémentaire de 250 euros (deux cent cinquante euros) à l'association « Royan océan club golf » au titre de l'école des sports (jeune de moins de 16 ans), portant la subvention totale, pour l'année 2021, à 38 850 euros (trente huit mille huit cent cinquante euros).

Le présent avenant a pour vocation d'acter cette subvention et de préciser les objectifs assignés à *l'Association*.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1- PROJET

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces actions pour la politique sportive de la Ville de ROYAN, la collectivité a décidé d'en faciliter la réalisation en allouant une subvention complémentaire de 250 € (deux cent cinquante euros) à *l'Association*, portant la subvention totale à 38 850 € (trente huit mille huit cent cinquante euros). Cette somme sera versée à la signature du présent avenant.

ARTICLE 2- OBLIGATIONS

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Pour *l'Association*,
Le Président,

Bernard MIGNOT



Fait à ROYAN, le 01 OCT. 2021
en trois exemplaires originaux

Pour la Ville de ROYAN,
Le Maire,

Patrick MARENGO